



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-QUE-063

Déposé le : 31.01.17

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Pour un salon des Antiquaires renouvelé

Le salon des Antiquaires a longtemps été une manifestation phare de l'automne valdo-lausannois.

Internet et les sites marchands ont porté un rude coup au monde des antiquaires qui sont obligés de redimensionner leur salon et ne peuvent s'acquitter des sommes qui leur sont demandés à Beaulieu.

Le milieu des antiquaires est pourtant persuadé qu'au-delà du cadre « marchand », l'exposition de belles pièces participe à la vie culturel de Lausanne et de son canton, surtout si celle-ci s'accompagne d'une exposition de qualité.

Le bâtiment du musée Arlaud, très bien situés par ses accès et qui voit de temps à autres des artistes vendre leurs œuvres, semble un endroit idéal pour concrétiser un salon des Antiquaires renouvelé, et pourquoi pas dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Question :

Comment l'Etat de Vaud et son service culturel pourraient-il, de concert avec la Ville de Lausanne et les antiquaires concernés, entrer en matière sur l'utilisation du bâtiment Arlaud pour un salon des antiquaires renouvelé ?

Commentaire(s)

Lausanne le 31.01.2017

Nom et prénom de l'auteur :

Vuillemin Philippe

Député.

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :